



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : A12701

TOTAL SUBSTITUT DE PLOMB

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2019-06-26

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	TOTAL SUBSTITUT DE PLOMB
Numéro	31067
Substance/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Additif pour carburant.
---------------------------------	-------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	TOTAL MARKETING France 562 avenue du parc de l'île 92000 Nanterre FRANCE Tel: +33 (0)1 41 35 40 00
--------------------	--

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact	HSE
Adresse e-mail	rm.mkefr-fds@total.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670
 Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
 En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :
 ANGERS : 02 41 48 21 21
 BORDEAUX : 05 56 96 40 80
 LILLE : 08 00 59 59 59
 LYON : 04 72 11 69 11
 MARSEILLE : 04 91 75 25 25
 NANCY : 03 83 22 50 50
 PARIS : 01 40 05 48 48
 STRASBOURG : 03 88 37 37 37
 TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification



FDS n° : A12701

TOTAL SUBSTITUT DE PLOMB

Date de révision: 2019-06-26

Version 1

Toxicité par aspiration - Catégorie 1 - (H304)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 - (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Contient Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques, 1,2-bis(2-éthylhexyloxy-carbonyl)éthanesulfonate de potassium



Mention d'avertissement
DANGER

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P331 - NE PAS faire vomir
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

Ingrédients selon la réglementation des détergents 648/2004/CE: Hydrocarbures aliphatiques: <5%.

2.3. Autres dangers

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	918-481-9	01-2119457273-39	^	50 - 100	Asp. Tox. 1 (H304)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	265-149-8	01-2119456620-43	64742-47-8	2.5 - 10	Asp. Tox. 1 (H304)
1,2-bis(2-éthylhexyloxy-carbo	231-308-5	donnée non	7491-09-0	2.5 - <10	Skin Irrit. 2 (H315)



FDS n° : A12701

TOTAL SUBSTITUT DE PLOMB

Date de révision: 2019-06-26

Version 1

nyl)éthanesulfonate de potassium		disponible			Eye Dam. 1 (H318)
----------------------------------	--	------------	--	--	-------------------

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé à condition qu'il n'y ait pas adhérence à la peau. Laver abondamment à l'eau. Ne jamais utiliser d'essence, de kérosène ou d'autres solvants pour laver la peau contaminée.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Contact avec la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h). L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
------------------------------	---------------------------------

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

FDS n° : A12701

TOTAL SUBSTITUT DE PLOMB

Date de révision: 2019-06-26

Version 1

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO₂), poudre ABC, Mousse, Eau pulvérisée.
Moyen d'extinction - pour les grands feux: Eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Si des composés sulfurés sont présents en quantités non négligeables, les produits de combustion peuvent contenir du H₂S et des SO_x (oxydes de soufre) ou de l'acide sulfurique.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Assurer une ventilation adéquate.
Éliminer toute source d'ignition.
Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.
Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection Voir rubrique 8 pour plus de détails.

FDS n° : A12701

TOTAL SUBSTITUT DE PLOMB

Date de révision: 2019-06-26

Version 1

individuelle

Traitement des déchets Voir rubrique 13 pour plus de détails.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies et des explosions Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.
. Stocker dans un bac de rétention.
. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Matières à éviter Oxydants. Acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Légende Voir rubrique 16

Dose dérivée sans effet (DNEL)

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
1,2-bis(2-éthylhexyloxyca			132.2 mg/m ³ (inhalation)	

FDS n° : A12701

TOTAL SUBSTITUT DE PLOMB

Date de révision: 2019-06-26

Version 1

rbonyl)éthanesulfonate de potassium 7491-09-0			18.75 mg/kg bw/day (dermal)	
--	--	--	-----------------------------	--

DNEL Consommateurs

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
1,2-bis(2-éthylhexyloxyca rbonyl)éthanesulfonate de potassium 7491-09-0			46.6 mg/m ³ (inhalation) 13.4 mg/kg bw/day (dermal) 13.4 mg/kg bw/day (oral)	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
1,2-bis(2-éthylhexyl oxycarbonyl)éthane sulfonate de potassium 7491-09-0	0.0066 mg/l fw 0.00066 mg/l mw 0.066 mg/l or	0.525 mg/kg sediment dw fw 0.0525 mg/kg sediment dw mw	0.101 mg/kg soil dw		122 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

Protection respiratoire

Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des yeux

En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité.

Protection des mains

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Caoutchouc fluoré. Viton™.
 . Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
 . Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement.



FDS n° : A12701

TOTAL SUBSTITUT DE PLOMB

Date de révision: 2019-06-26

Version 1

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur		ambre à brun	
État physique @20°C		liquide	
Odeur		type hydrocarbure	
Seuil olfactif		Pas d'information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Non applicable	
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	160 °C 320 °F		
Point d'éclair	62 °C 144 °F		
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
supérieure	7.0 %		
inférieure	0.6 %		
Pression de vapeur	0.6 hPa	@ 20 °C	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité relative		Pas d'information disponible	
Masse volumique	0.806 g/cm ³	@ 20 °C	
Hydrosolubilité		Insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible	
logPow		Pas d'information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	> 200 °C > 392 °F		
Température de décomposition		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique		Pas d'information disponible	
Viscosité, dynamique			
Propriétés explosives	Non-explosif		
Propriétés comburantes	D'après la structure chimique des constituants, ce produit n'est pas considéré comme ayant des propriétés oxydantes		
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation		

9.2. Autres informations

Point de congélation Pas d'information disponible



FDS n° : A12701

TOTAL SUBSTITUT DE PLOMB

Date de révision: 2019-06-26

Version 1

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe, La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants, Acides forts, Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO₂ et SO₃) et du sulfure d'hydrogène H₂S.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau . L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact avec les yeux . Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation . Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion . En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h). L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des



FDS n° : A12701

TOTAL SUBSTITUT DE PLOMB

Date de révision: 2019-06-26

Version 1

vomissements et des diarrhées.

ATEmix 5.20 mg/l
 (inhalation-poussière/brouillard)
 ATEmix (inhalation-vapeur) 182.50 mg/l

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 401)	LD50 (24h) > 2000 mg/kg bw (rat - OECD 402)	LC50(8h) > 5000 mg/m ³ (Rat - Vapours - OECD 403)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	LC50 5000 mg/kg (Rat - test guideline OCDE 401)	LD50 >2000 mg/kg (Rabbit - test guideline OCDE 402)	LC50(4h) 5.28 mg/l (Rat - test guideline OCDE 403)
1,2-bis(2-éthylhexyloxy-carbonyl)éthanesulfonate de potassium	LD50 > 3000 mg/kg bw (OECD 401) LD50 > 2100 mg/kg bw (OECD 401)	LD50 > 10000 mg/kg bw (OECD 402)	

Sensibilisation

Sensibilisation Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Effets spécifiques

Cancérogénicité Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Toxicité par administration répétée

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Cette substance ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Cette substance ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Toxicité par aspiration Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).

Autres informations

Autres informations Pas d'information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.



FDS n° : A12701

TOTAL SUBSTITUT DE PLOMB

Date de révision: 2019-06-26

Version 1

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ^	ErL50 (72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201) EbL50 (72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	-
Distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	EC50(72h) >1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - Test guideline OCDE 201)	EC50(48h) >1000 mg/l (Daphnia magna - Test guideline OCDE 202)	LC50(96h) >1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - Test guideline OCDE 203)	
1,2-bis(2-éthylhexyloxy-carbonyle)éthane sulfonate de potassium 7491-09-0	EC10 (72h) 12.4 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EC10 (72h) 19.3 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EC50 (72h) 39.3 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EC50 (72h) 61.2 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EC10 (72h) 22 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EC10 (72h) 34.3 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EC50 (72h) 82.5 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EC50 (72h) 128.5 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	EC50 (48h) 24.8 mg/l (Daphnia magna) EC50 (24h) 38.7 mg/l (Daphnia magna) EC50 (48h) 6.6 mg/l (Daphnia magna) EC50 (48h) 10.3 mg/l (Daphnia magna)	LC50 (24h) 49 mg/l (Danio rerio) LC50 (48h) 49 mg/l (Danio rerio) LC50 (72h) 49 mg/l (Danio rerio) LC50 (96h) 49 mg/l (Danio rerio) LC0 (96h) 420 mg/l (Danio rerio) LC100 (96h) 80 mg/l (Danio rerio)	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	NOELR (72h) = 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - biomass -	NOELR (21d) = 0,18 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petrotox)	NOELR (28d) = 0,10 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	



FDS n° : A12701

TOTAL SUBSTITUT DE PLOMB

Date de révision: 2019-06-26

Version 1

^	OECD 201) NOELR (72h) = 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - growth rate - OECD 201)			
---	--	--	--	--

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations générales

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

logPow

Pas d'information disponible

Informations sur les composants

.

12.4. Mobilité dans le sol

Informations générales

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de substance considérée comme PBT et/ou vPvB selon les critères de l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales

Pas d'information disponible.

Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

No de déchet suivant le CED

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



FDS n° : A12701

TOTAL SUBSTITUT DE PLOMB

Date de révision: 2019-06-26

Version 1

<u>ADR/RID</u>	non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
<u>ICAO/IATA</u>	non réglementé
<u>ADN</u>	non réglementé

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

REACH

Ce mélange ne contient que des composants qui ont été enregistrés conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été exigée par la loi pour les mélanges. Les mesures de gestion des risques et les conditions d'utilisation de sécurité sont inclus dans les rubriques pertinentes de la FDS

15.3. Information sur les législations nationales

France

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).
- Se conformer aux dispositions applicables du règlement des Installations classées
- Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601 (Tableau des maladies professionnelles)

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ^	RG 84
Distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	RG 84

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS



FDS n° : A12701

TOTAL SUBSTITUT DE PLOMB

Date de révision: 2019-06-26

Version 1

Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

ATE = Acute Toxicity Estimate = Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA)

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Rubrique 8

OEL = Occupational Exposure Limit = valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

TWA = Time Weighted Average = Valeur limite Moyenne d'Exposition (VME)

STEL = Short Term Exposure Limit = Valeur Limite Court Terme (VLCT)

PEL = permissible exposure limit = valeur limite d'exposition admissible

REL = Recommended exposure limit = valeur limite d'exposition recommandée

TLV = Threshold Limit Values = Valeur limite

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2019-06-26

Révision Non applicable.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006



FDS n° : A12701

TOTAL SUBSTITUT DE PLOMB

Date de révision: 2019-06-26

Version 1

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité